

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 11 mai 2023

n° 101-23 C

**Objet :** *RD - Fonds de concours en faveur des communes rurales - Attribution d'aide pour les travaux de réhabilitation et rénovation énergétique de la salle polyvalente de Verel-Pragondran*

- date de convocation le 05 mai 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi onze mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 52

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	James Hallay - Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
<b>Cognin</b>	Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoza
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
<b>Saint-Baldoph</b>	
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fressoza - de Daniel Bouchet à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Philippe Cordier - de Pascal Mithieux à Philippe Gamen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Benoit Perrotton à Sylvie Koska - de Christophe Richel à Jean-Maurice Venturini - de Walter Sartori à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 14

Frédéric Bret - Pierre Brun - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Martine Lambert - Luc Meunier - Claire Plateaux - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Cécile Trahand - Céline Vernaz

**GRAND CHAMBERY**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 11 mai 2023

délibération n° 101-23 C

objet **RD - Fonds de concours en faveur des communes rurales - Attribution d'aide pour les travaux de réhabilitation et rénovation énergétique de la salle polyvalente de Verel-Pragondran**

Jean-Pierre Fresso, vice-président chargé de l'agriculture, de la forêt et de la ruralité, rappelle la délibération n° 119-21 C du Conseil communautaire du 13 juillet 2021 relative à la création d'un fonds de concours en faveur des communes rurales.

La commune de Verel-Pragondran s'est engagée dans un projet de réhabilitation et de rénovation énergétique de la salle polyvalente. Ce bâtiment communal, construit en 1981, nécessite des travaux de désamiantage, de mise aux normes de différents postes et de rénovation énergétique.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Nature dépense / Organisme	Montants	%
Aménagements extérieurs	74 231 €	5,5 %
Démolition / Gros-œuvre / Désamiantage	201 549 €	15 %
Charpente / Couverture / Etanchéité	181 336 €	13,4 %
Menuiseries	121 050 €	9,9 %
Doublage / Cloisons / Plafonds / Sols / Peinture	173 705 €	12,9 %
Chauffage / Plomberie / Electricité	248 445 €	18,3 %
Etudes / Maîtrise d'œuvre	135 000 €	10 %
Actualisation / Provisions inflation et imprévus	214 684 €	15 %
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 350 000 € HT</b>	<b>100 %</b>
Fonds de concours Grand Chambéry	50 000 €	3,7 %
Union européenne (FEDER)	257 000 €	19 %
Etat (DETR)	250 000 €	18,5 %
Région AURA	240 000 €	17,8 %
Département de la Savoie	195 495 €	14,6 %
SDES	80 000 €	5,9 %
ADEME (Contrat chaleur renouvelable)	6 000 €	0,4 %
Commune de Verel-Pragondran	271 505 €	20,1 %
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 350 000 € HT</b>	<b>100 %</b>

La commune de Verel-Pragondran a sollicité Grand Chambéry afin de bénéficier du fonds de concours en faveur des communes rurales.

Suite au vote du budget d'investissement 2023, le montant plafond maximal d'aide versée par Grand Chambéry sera de 50 000 € par commune.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 119-21 C du 13 juillet 2021 relative à la création du fonds de concours en faveur des communes rurales,

**Vu** la délibération du Conseil municipal de Verel-Pragondran du 10 janvier 2023,

***Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** **accorde** une aide maximale de 50 000 € à la commune de Verel-Pragondran au titre du fonds de concours en faveur des communes rurales pour des travaux de réhabilitation et rénovation énergétique de la salle polyvalente. Cette aide pourra être adaptée au prorata des dépenses réalisées, dans la limite maximale définie ci-dessus, une fois les travaux réalisés et les subventions perçues,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

# ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **101-23 C**

Objet de l'acte : RD - Fonds de concours en faveur des communes rurales - Attribution d'aide pour les travaux de réhabilitation et rénovation énergétique de la salle polyvalente de Verel-Pragondran

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres

Date de l'acte : 16 mai 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230516-lmc1H29429H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29429H1

Date de transmission en Préfecture : 17 mai 2023

Date de réception en Préfecture : 17 mai 2023

Publication sur le site internet: mercredi 17 mai 2023